

Le centre commercial de Namur se vend à Cannes

Le promoteur Urbanove présente son projet à la grand-messe de l'immobilier commercial

Une partie de l'avenir commercial de Namur va se jouer dès aujourd'hui à Cannes, à l'occasion du MAPIC, le marché international des professionnels de l'implantation commerciale. La Ville de Namur y est présente, de même que le promoteur du futur centre commercial. L'heure du grand test pour son projet.

C'est aujourd'hui que s'ouvre la grand-messe des professionnels de l'immobilier commercial à Cannes. Le MAPIC (marché international des professionnels de l'implantation commerciale) rassemble cette année 2.300 promoteurs immobiliers et propriétaires de centres commerciaux à travers le monde : Rome, New York, Singapour, Stockholm, Houston, Londres, Moscou, Dubaï... et Namur.

Alors même que la demande de permis n'a pas encore été déposée, Éric Zuijderhoff (Urbanove-Banimmo) participe à ce rendez-vous international pour présenter le projet du futur centre commercial de Namur, sur le square Léopold. C'est qu'en plus des promoteurs, les représen-

tants des enseignes désireuses de s'implanter dans de tel projet sont également présents sur la croisière. « Nous allons en effet proposer le projet de Namur aux professionnels du retail. Cela permettra de jauger leur sensibilité. Le MAPIC est un bon thermomètre qui permettra de mesurer l'attractivité du projet », explique

DES DISCUSSIONS SONT DÉJÀ EN COURS AVEC PLUSIEURS ENSEIGNES

Eric Zuijderhoff. Même si la demande de permis ne doit intervenir qu'au cours du premier trimestre 2016, le promoteur multiplie déjà les contacts en vue de la commercialisation des lieux. « Il y a en effet déjà eu des discussions avec plusieurs enseignes, mais il n'y a pas encore de négociation aboutie. »

La MAPIC sera donc l'occasion de relancer ces discussions, mais également d'en entamer de nouvelles. Car l'idée d'Urbanove est d'attirer des enseignes encore

absentes de Namur ou novatrices. « On ne veut pas créer de concurrence avec les boutiques du centre-ville, mais bien une complémentarité. Il y aura bien entendu des enseignes que l'on retrouve classiquement dans les centres commerciaux, mais aussi de nouveaux concepts qui n'existent pas encore en Belgique. C'est en tout cas notre objectif ».

De nouvelles esquisses ont bien entendu été préparées à l'occasion du MAPIC. C'est que le projet est actuellement toujours à l'étude. « Nous restons bien entendu sur les gabarits annoncés à la suite des différentes réunions de concertation, mais le projet est toujours en évolution. Les esquisses qui seront présentées sont des projections commerciales qui ne correspondent pas totalement à ce qui sera déposé dans le cadre du permis. Ce sont deux choses différentes. » Le projet définitif sera présenté à l'occasion d'une réunion publique au mois de janvier prochain. Une étude d'incidence suivra ensuite, avant l'introduction finale de la demande de permis. ■

AGNÈS DEMARET



Une des nouvelles esquisses présentées au MAPIC. Un projet qui va encore évoluer.

■ URBANOVE/BANIMMO

UN PROJET EN COURS DE MODIFICATION

Une étude pour fixer le nombre de place de parking

Pour rappel, le projet du centre commercial a été adapté après les réunions d'un comité de concertation, né à la suite de la consultation populaire qui demandait au Namurois de se positionner sur l'avenir du square Léopold. En juin dernier, la Ville et le promoteur ont présenté le résultat de leur réflexion. La superficie de surfaces commerciales est alors passée de 23.000m² à 21.000m² avec la conservation d'une partie du parc du Square Léopold. Un supermarché de 2.000m² est aussi prévu en sous-sol, ainsi qu'un parking.

Mais le gros changement est l'aménagement d'un jardin de 5.000 m² sur le toit, avec terrasses, bancs, transats, de petits espaces verts mais aussi un café ou une salle de sport. « Le jardin, le par-

king et le centre commercial auront leur autonomie avec leur propre horaire, leur propre vie », précise Éric Zuijderhoff. Depuis cette présentation, certains changements ont été apportés au projet. « Mais la volumétrie reste évidemment la même. Nous avons travaillé dans la continuité de cette idée et tenté de trouver des solutions pour créer une ouverture plus adéquate avec le centre-ville et la rue de Fer. Il y aura donc une place, un espace urbain avec des bancs, des boutiques et pas forcément de l'Horeca, et où l'on pourra imaginer des animations. »

Par ailleurs, le centre commercial qui est constitué d'un atrium a été étudié pour être plus ouvert avec une circulation verticale plus aisée. « Nous ne voulions pas des superpositions de commerces. On tente donc de décloisonner les ni-



Un jardin de 5.000m² sur le toit du centre commercial.

■ URBANOVE

veaux. Un étage est visible depuis un autre niveau ».

Concernant le parking, on parlait de 800 à 1.000 emplacements en souterrain. « Actuellement, nous réalisons un inventaire du nombre d'emplacements de parking sur Na-

mur avec leur localisation. En fonction de cette étude, nous saurons quels sont les besoins. L'étude d'incidence permettra aussi de le déterminer. Il faut garantir une offre équilibrée entre le Nord et le Sud de la corbeille. » ■

FRÉQUENTATION

En hausse

La Ville de Namur participe aussi au MAPIC. Luc Gennart, échevin du Commerce, et Stéphanie Scailquin, en charge de l'Urbanisme, sont du voyage. Le MAPIC permet en effet aux villes de positionner leur politique de développement commercial. « L'idée est de rassurer les investisseurs maintenant que la consultation populaire est passée. Leur montrer que Namur est attirante. D'ailleurs, les flux piétons au centre montrent une hausse de la fréquentation. Cela devrait attirer de nouvelles enseignes et ralentir le développement en périphérie », se réjouit Luc Gennart. Il compte aussi discuter avec Urbanove pour en savoir plus sur ses négociations avec l'Inno pour connaître ses projets par rapport à l'arrivée du nouveau complexe, ou encore avec Carrefour qui va peut-être réagir par rapport à l'ouverture du nouveau Colruyt de Jambes. « C'est l'occasion de faire le point. De connaître leur désir et de faire connaître les nôtres. » ■

DÉFI

Anticiper les attentes des clients

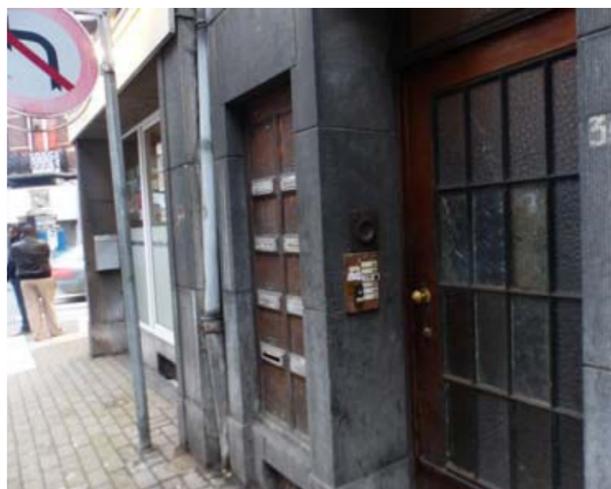
Pour Éric Zuijderhoff, il y a une évolution dans le comportement du consommateur qu'il faut devancer. « Il décloisonne ses actes d'achats. Du coup, certaines enseignes s'adaptent et offrent à la fois la possibilité d'acheter un produit, de prendre son café ou de suivre des cours de cuisine dans un même magasin. Le défi pour Namur est donc d'anticiper cette modification des comportements et les attentes des consommateurs en choisissant les bonnes enseignes. »

NAMUR - AGRESSION

Deux suspects arrêtés pour tentative de meurtre

Jeudi 12 novembre dernier, en début de soirée, Angelo Debourgh, âgé d'une quarantaine d'années, a demandé de l'aide au patron du café « Le Transit », situé dans la rue Rogier à Namur. La raison : il avait un couteau planté en plein dans le thorax. « En fait, cet homme s'est fait agresser près du parc Léopold. Il a tenté de revenir chez lui tant bien que mal. Son appartement est situé juste à côté de mon établissement », commence Stéphane, le patron du café. « Quand il est arrivé, il m'a demandé de l'aide et il est tombé. Je n'ai évidemment pas osé lui enlever le couteau. Je ne suis pas médecin ».

Le tenancier a directement appelé les secours. La victime a alors été emmenée à l'hôpital Saint-Luc à Bouge. L'homme, délirant lorsqu'il



Angelo, la victime vit dans cet immeuble de la rue Rogier.

■ S.D.

a été embarqué, présentait une plaie au niveau de l'abdomen et une autre au niveau du cœur.

UN 2^e SUSPECT ARRÊTÉ AUSSI LE 13

Heureusement, le lendemain du drame, le Parquet annonçait que l'homme avait été opéré avec succès et que son pronostic vital était encourageant.

Dans cette affaire, les enquêteurs se sont directement demandés s'il s'agissait d'une tentative de suicide ou d'un homicide. Un médecin légiste avait été désigné pour examiner la victime et ses lésions afin de déterminer si elles étaient compatibles avec des mutilations ou suite à l'intervention d'un tiers. La victime a été entendue assez rapidement par les enquêteurs. Une enquête a finalement

été ouverte pour tentative de meurtre et des devoirs d'enquêtes ont été demandés par le Parquet. Le lendemain de l'agression, donc le vendredi 13 novembre, un 1er suspect a été identifié et interpellé. Après avoir été entendu par le juge d'instruction, il a été placé sous mandat d'arrêt sous de chef d'inculpation de tentative de meurtre. Ce jour-là, les inspecteurs du service Enquêtes et Recherches (SER) ont aussi identifié un second suspect. Un mandat d'amener avait été délivré à son encontre. Mais sachant qu'il était activement recherché par les services de police, l'individu s'est présenté spontanément au commissariat. Il a aussi été présenté au juge d'instruction et placé sous mandat d'arrêt sous le même chef d'inculpation que le

premier suspect. À ce jour, la victime est toujours hospitalisée mais son état de santé s'est nettement amélioré. Pour rappel, la victime est un patient de l'hôpital neuropsychologique Saint-Martin à Dave. Il est sous administration provisoire. Lors de l'enquête, l'appartement avait été retrouvé « désordonné ». Le substitut en charge du dossier parlait même d'un four à micro-ondes placé au milieu de la pièce et d'un matelas à même le sol. « La victime habitait là depuis un mois seulement. Donc, je ne la connais pas. Par contre, je la vois souvent déambuler dans la rue, en parlant seule. On voit qu'elle souffre de graves problèmes mentaux », conclut le patron du café. ■

S.D.